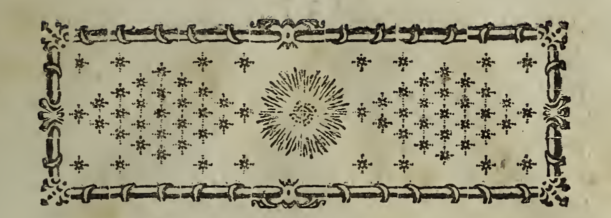


PRINCIPES DE MA CONDUITE ET MON OPINION SUR LA GARDE BOURGEOISE.

LETTRE de M. LEJOURDAN, Membre du Conseil des Trois Ordres, à Mgr. le Comte DE CARAMAN.

MONSEIGNEUR,

J'ai la noble confiance de croire que je n'ai pas besoin de justification auprès de vous ; les bontés continuelles dont vous m'avez honoré depuis que votre arrivée en cette Ville fit luire sur elle l'aurore consolante de la félicité publique, & dont vous avez daigné me donner encore aujourd'hui des témoignages flatteurs, suffiraient pour me justifier aux yeux de mes concitoyens. Celui qui a pu obtenir votre suffrage mérite leur estime ; mais

on cherche à me la ravir par d'infâmes calomnies, & il est de votre justice d'en arrêter le cours, d'en prévenir les effets.

Je prends en conséquence la liberté de vous prier, MONSEIGNEUR, de lire, je ne dirai pas ma justification, je n'en ai pas besoin, mais les éclaircissemens & la déclaration solemnelle que je me propose de présenter à mes Concitoyens. Permettez-moi de les faire paraître sous vos auspices.

Je suis avec respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

Marseille, le 1er. Août 1789. LEJOURDAN.

RÉPONSE de Mgr. le Comte DE CARAMAN.

A Marseille, le 1er. Août 1789.

Je dois à la vérité, Monsieur, que j'ai toujours été très-content de votre franchise, de votre amour du bien, comme de vos lumières & de votre éloquence. Je me suis adressé souvent à vous avec confiance, lorsque mon ame affligée par les inquiétudes & les troubles d'une Ville qui ne devrait connaître que le bonheur, & à laquelle je ne cessais d'en indiquer la route, semblait fuir ses avantages; vous m'avez consolé, vous avez agi pour éviter les maux qui pouvaient survenir. Voilà, Monsieur, le point de vue sous lequel je vous connais, & c'est avec grand plaisir que je vous rends ce témoignage.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur,

LE COMTE DE CARAMAN.

MES CHERS CONCITOYENS,

L'innocence légalement accusée peut attendre dans un silence respectueux, qu'une autorité légi-

time ait prononcé ſur ſon ſort, mais il n'en eſt pas de même lorſqu'elle eſt pourſuivie par une lâche & ſourde calomnie ; il faut alors ſe hâter d'étouffer un monſtre qui, croiſſant dans ſa marche, acquiert, à chaque pas, de nouvelles forces. Telle eſt la poſition délicate & fâcheuſe où je me trouve. Entièrement dévoué aux intérêts de ma chère & malheureuſe Patrie, j'ai défendu ſes droits avec toute la force que la nature m'a départie, avec tout le zèle que peut inſpirer le pur amour du bien. Ma conduite a été publique, &, je dois le dire, parce qu'il eſt des momens où l'on deviendrait lâche en craignant de paraître orgueilleux, elle m'a valu les ſuffrages & les éloges de mes Concitoyens ; elle m'a obtenu l'approbation & les bontés du héros qui ſauva Marſeille, & qui ne ſe laſſera pas ſans doute de travailler à ſon bonheur.

Cependant tout paraît changer en un jour. L'orage gronde déja ſur ma tête. On m'accuſe de faire le mal, lorſque je ne reſpire que pour le bien ; de fomenter les haines & la diſſention, lorſque je n'ai travaillé que pour établir, d'une manière permanente, l'ordre & la paix ; enfin, de chercher à détruire une Garde créée pour veiller à la tranquilité publique, lorſque je n'ai opiné dans les Conſeils & parlé dans le Public, que pour la rendre légale & utile.

Tels ſont les chefs d'accuſation que des méchans ſèment contre moi ; mes amis s'en affligent, ſans y croire ; ceux qui me connaiſſent, peuvent s'en allarmer ; & je leur dois, je dois à ma Patrie, à ma famille, à mon état, une déclaration ſolemnelle de mes vrais ſentimens & de ma conduite.

Je ne m'attacherai point à répondre à cette première inculpation, à cette ſuppoſition atroce, mais invraiſemblable, que le mal eſt le but où j'aſpire. Ma conduite y répond, & ce que j'ai fait doit expliquer aſſez ce que j'ambitionnais de faire.

Ai-je voulu fomenter des haines, moi qui, dans une profession qui nous expose quelquefois à partager celles d'autrui, n'ai cherché que les moyens de les éteindre, & qui souvent ai joui de la douce satisfaction de rapprocher des hommes que l'intérêt avait éloignés ? Ai-je voulu porter la dissention dans les affaires publiques, moi, dont les opinions conciliatrices ont si souvent, dans le Conseil des Trois Ordres, & parmi les Commissaires qu'il a nommés, ramené à un vœu unanime, des motions diversement accueillies ? Et c'est moi qu'on accuse de souffler le feu de la discorde ! Dans quel moment encore ? dans celui où je n'ai ouvert la bouche que pour étouffer la plus terrible & la plus funeste de toutes, au moment même de sa naissance.

Et voilà peut-être mon crime : il est tems que mes Concitoyens le connaissent pour pouvoir apprécier la calomnie & juger mes calomniateurs. Il est tems que ceux qu'on a séduits par de faux rapports soient détrompés, & qu'ils me continuent sans regret une estime que je n'ai pas mérité de perdre.

L'un des plus beaux privilèges de Marseille est d'avoir le droit de se garder elle-même ; elle reposera toujours tranquille sous la vigilance de ses vrais & fidèles Citoyens. Cette Garde, autorisée par M. le Comte de Caraman, fut proposée, établie & composée, du moins pour *l'État-Major*, dans un des Conseils Municipaux tenus pendant la suspension du Conseil des Trois Ordres. Sa création y fut délibérée ; mais sa constitution n'y fut pas fixée ; des Règlemens proposés, mais qui ne sont encore ni autorisés ni publics, restèrent ignorés & sans exécution.

Tel était donc l'état des choses, lorsque le Conseil des Trois Ordres reprit ses séances, qu'il déclara, par sa première Délibération, n'avoir été que suspendues. Dans l'une d'elles (il y a environ

quinze jours) MM. les Échevins proposèrent de s'occuper des moyens de compléter les Compagnies de la Garde-Bourgeoiſe; alors des voix s'élèvent pour réclamer contre l'illégalité de ſa création, prétendant que le Conſeil Municipal n'avait pu l'autoriſer ; que ſa formation avait été contraire à ſes vrais principes & aux privilèges de la Cité; que de ces vices reſultait l'impoſſibilité de forcer les Citoyens à s'incorporer, parce qu'ils ne pouvaient y être contraints que pour marcher ſous des Officiers choiſis dans une Aſſemblée des différens Quartiers.

Je fus frappé de la juſtice de ces principes ; ils eurent mon aſſentiment, je le dis avec vérité & ſans crainte ; mais je dis avec la même vérité, que, prévoyant la conſéquence, & craignant, avec juſte raiſon, les dangers qu'elle pouvait entraîner, je me hâtai de la prévenir ; & cherchant à concilier les opinions d'après le vœu de mon cœur & la conduite que je me ſuis preſcrite, je demandai la parole : elle me fut accordée ; & j'obſervai que mon opinion était pour la formation de la Garde-Bourgeoiſe par Quartiers, pour l'Élection des Officiers dans les Aſſemblées, & qu'à ce double titre, ſans même examiner ſi le Conſeil Municipal avait pu faire ce qu'il avait fait, je croyais devoir adhérer à l'opinion de l'illégalité; que cependant je ne pouvais adopter des principes qui tendaient, en détruiſant la Garde-Bourgeoiſe actuelle, à faire injure aux Officiers nommés; qu'en conſéquence je faiſais la motion : ,, Que le Conſeil des Trois Ordres, en ,, déclarant nulle & irrégulière la création & la ,, formation actuelle de la Garde-Bourgeoiſe, ,, déclarerait néanmoins la ratifier ſans tirer à ,, conſéquence pour l'avenir ; & ce, attendu le ,, choix fait par MM. les Officiers Municipaux, les qualités perſonnelles des Officiers ,, ſur qui ils l'avaient fixé, & les preuves qu'ils

„ avaient déjà données de leur zèle „. Telle fut ma motion : elle n'eſt peut-être pas inſérée dans le Regître du Secrétariat, parce que l'objet reſta, je crois, ſans détermination ; mais elle n'en eſt pas moins telle que je viens de la tranſcrire. J'en atteſte tous les Membres du Conſeil & même ceux qui ſont en même-tems Officiers de la Garde-Bourgeoiſe. Je les atteſte encore pour déclarer que je ne parlai nullement & qu'il ne fut pas même queſtion des uniformes.

C'eſt de cette motion que mes calomniateurs abuſent pour m'imputer de vouloir détruire la Garde-Bourgeoiſe & ſuprimer l'uniforme. Je la leur livre aujourd'hui d'une manière claire, préciſe & invariable ; qu'ils la comentent à leur aiſe & qu'ils rougiſſent, s'ils en ſont capables, de l'avoir dénaturée, pour irriter contre moi, des Citoyens dont la plupart me ſont liés par des relations d'affaires ou d'amitié, & dont quelques-uns m'appartiennent à des titres plus chers encore.

Je n'ai pas eu dans le public d'autre opinion que celle que j'avais eue dans le Conſeil. On m'impute d'avoir dit, que je voulais détruire la Garde-Bourgeoiſe & que j'en viendrais à bout. Si cette Garde était, ou ſi je la croyais dangereuſe, je réunirais ſans doute mes efforts à ceux de tous les bons Citoyens pour la détruire, & je ne déſavouerais pas avoir dit ce que je ne crains pas d'écrire ; mais la vérité m'autoriſe à donner aux calomniateurs le démenti le plus formel ; je les défie de me préſenter une ſeule perſonne digne de foi qui ſoutienne avoir oui de ma bouche le propos qu'on m'impute.

Je fais ici une profeſſion publique de mes ſentimens en deux mots. Je ne puis m'empêcher de reconnaître l'illégalité de la formation du

Corps (à moins qu'on me fasse changer d'avis en combattant mes principes par des raisons), mais je rends hommage aux Officiers qui ont été mis à sa tête.

Je n'attache nulle importance à leur uniforme ou à ses couleurs. Si je me suis permis de dire que par les règles du Blason, l'*habit* devrait être *blanc* & les *paremens bleus*, ce n'a été qu'une plaisanterie que j'ai cru propre à faire sentir, sans offenser personne, le vide & l'inutilité d'une discussion sur les uniformes.

L'habit ne fait pas le Citoyen, & ne constitue pas le Patriotisme. Au surplus, & j'atteste encore sur ce point tous les Membres du Conseil, je déclare que je n'y ai jamais parlé de l'uniforme, qu'il n'en a pas même été question dans le fatal Conseil d'hier 31 Juillet; Conseil où je n'ai été entraîné que malgré moi & presque par force; Conseil dont l'affligeante discussion m'était étrangère, puisqu'elle roulait sur des objets traités la veille hors de ma présence & lorsque j'étais déja sorti; Conseil enfin où je n'ai ouvert la bouche que pour demander au nom du Dieu de paix, de la sainte humanité, du Roi & de la Patrie, une union, une concorde, qui seules pouvaient sauver une Ville qu'on précipitait à sa ruine.

Mon crime est donc d'avoir voulu sauver ma Patrie.

O Marseille, toi jadis la sœur de Rome, ne te rappelleras-tu ce titre honorable, que pour imiter ses fautes & partager ses malheurs! Crains de rappeler ces tems affreux où les factions & les partis allumèrent dans ton sein les flambeaux de la discorde civile; crains de renouveller les proscriptions de Marius & de Sylla, & ne réduis pas tes plus fidèles enfans à désespérer de la chose publique & à n'avoir plus d'autre ressource que d'attendre tranquillement la mort, après s'être enveloppés de leurs manteaux.

339

O mes chers Concitoyens ! braves, fidèles & généreux Marſeillais, vous qui ſavez ſi bien être heureux du bonheur que vous procurez aux autres, vous refuſerez-vous toujours à faire le votre ? O vous ! que les ſecouſſes violentes de la plus grande & peut-être de la plus inconcevable révolution, n'ont pas ébranlés, ſuccomberez-vous ſous les convulſions éphémères d'une contradiction domeſtique ? Ah ! épargnez des jours précieux à la Patrie ; que des larmes fraternelles baignent ſeules votre viſage & que des mains amies laiſſent tomber un fer meurtrier pour ſerrer & preſſer des cœurs qui ne doivent pas connaître la haine.

Vous voulez tous le bien : il eſt le but commun. Pourquoi donc ne pas ſe réunir pour l'atteindre ?

O mes amis ! ô mes Concitoyens ! croyez celui qui n'a jamais voulu, qui ne voudra jamais que remplir les devoirs d'un bon Citoyen. Il pourra ſe tromper ſur les principes, mais du moins il ne variera pas dans le deſir & dans la volonté d'être ſujet fidèle, zélé patriote, bon père, ami vrai, homme de bien !

Et vous mes ennemis, puiſqu'il eſt trop vrai que j'ai le malheur d'en avoir, que ne pouvez-vous lire dans mon ſein ; vous n'y trouveriez, pour la peine du mal que vous avez voulu me faire, qu'un cœur que vous avez injuſtement déchiré, mais qui vous pardonne, parce qu'il n'a jamais connu le tourment de haïr.

LEJOURDAN,
Membre du Conſeil des trois Ordres & l'un des 24 Commiſſaires

---

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Père & Fils. 1789.